



Nice, le 2 septembre 2021

Bureau 407 INSPECTIONS

Affaire suivie par : Marie GALENA Jean-Baptiste REBIERE Hafid Adnani Tél : 04 93 53 71.50

53 avenue Cap de Croix 06181 NICE CEDEX 2 Marie GALENA
Jean-Baptiste REBIERE
Hafid ADNANI
Inspectrice et inspecteurs d'académie
Etablissements et vie scolaire

à

Mesdames et messieurs les professeurs documentalistes et les conseillers principaux d'éducation

S/C

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

S/C

Messieurs les Directeurs académiques des services de l'Education nationale

## Objet: Lettre de rentrée des conseillers principaux d'éducation et des professeurs documentalistes

Dans le contexte particulièrement difficile que nous avons connu au cours de l'année scolaire dernière tant au plan national qu'au niveau académique, nous avons pu mesurer en de multiples occasions combien les conseillers principaux d'éducation et les professeurs documentalistes sont impliqués dans leurs établissements, soucieux de l'intérêt des élèves et attachés aux valeurs de notre République. Nous tenons à remercier sincèrement chacun d'entre vous pour l'investissement dont vous faites preuve, au quotidien, pour assurer la réussite des élèves.

Après des vacances qui vous auront permis, nous l'espérons, de vous ressourcer, voici venu le temps de la rentrée. Nous sommes heureux de vous retrouver et souhaitons la bienvenue à tous ceux qui rejoignent notre académie, qu'ils soient titulaires, stagiaires ou contractuels.

Sur le plan sanitaire, un protocole prévoyant une graduation comportant 4 niveaux de mesures sera mis en œuvre en fonction de l'évolution de la situation et des particularités locales.

Pour cette rentrée scolaire, c'est **le niveau 2** qui est déclenché sur l'ensemble du territoire national. Les consignes afférentes à ce niveau seront mises en œuvre dans les établissements. Vous pourrez en prendre connaissance sur le site: <a href="https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2021-2022-protocole-sanitaire-et-mesures-de-fonctionnement-324257">https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2021-2022-protocole-sanitaire-et-mesures-de-fonctionnement-324257</a>. Nous vous invitons à le consulter régulièrement car en fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau du protocole à un autre pourra être déclenché.

Par ailleurs, la circulaire ministérielle de la rentrée 2021 est parue au Bulletin officiel n°25 du 24 juin 2021. Vous y trouverez les grandes orientations pédagogiques et éducatives sur lesquelles il conviendra de mettre plus particulièrement l'accent au cours de cette année scolaire.

https://www.education.gouv.fr/la-circulaire-de-rentree-2021-au-bulletin-officiel-323792

Dans le cadre de ces orientations et en cohérence avec le projet académique « Ambitions 2024 », nous attirons plus particulièrement votre attention sur les points suivants.

- La consolidation des apprentissages en tenant compte des difficultés des élèves liées à la crise sanitaire

Vous le savez, la refondation de l'école doit en priorité permettre une élévation générale du niveau de tous les élèves et la lutte contre les inégalités. La crise sanitaire a pu impacter les élèves de manière différente et nécessitera une adaptation des apprentissages afin de tenir compte des retards possibles. Par ailleurs, la scolarisation des élèves en situation de handicap, priorité de l'Ecole notamment à travers le service public de l'École inclusive, doit faire l'objet de toute votre attention afin de poursuivre le travail pour que chaque élève, quel que soit son handicap, puisse être accompagné au plus près de ses besoins. Par ailleurs, dans le cadre des internats, et notamment pour les nouveaux élèves arrivants, l'accueil est un temps particulièrement important afin de faciliter leur intégration.

<u>En lycée</u>, cette rentrée scolaire sera la troisième de la mise en œuvre de la réforme du lycée général et technologique et de la transformation de la voie professionnelle qui devront être consolidées et poursuivies. A compter de la session 2022, des modifications dans **les modalités d'évaluation des élèves** au baccalauréat général et technologique sont prévues s'agissant du contrôle continu. Vous pourrez en prendre connaissance dans le Bulletin officiel n°30 du 29 juillet 2021. La réflexion s'agissant de l'épreuve **du grand oral** sera poursuivie en lien avec ces évolutions. En collaboration avec les professeurs de discipline, les professeurs documentalistes et les conseillers principaux d'éducation continueront de participer pleinement à l'acquisition par les élèves des compétences d'oral.

<u>En collège</u>, tout comme l'an passé, votre implication dans l'accompagnement des élèves dès les premiers jours de la rentrée notamment dans le cadre des différents dispositifs mis en place dont **Devoirs faits** et sa modalité à distance (e-Devoirs faits) est essentielle.

En collège comme en lycée, les évaluations en 6ème et les tests de positionnement en début de seconde et en première année de CAP permettront d'identifier les acquis et les besoins de chaque élève en vue de leur proposer l'accompagnement le plus adapté possible et de remédier à leurs difficultés éventuelles.

- L'acquisition des compétences relatives aux médias et à l'information
  Les enjeux de l'EMI sont particulièrement nombreux. Il en va de la construction de
  l'autonomie intellectuelle de nos élèves dans un monde où les info pollutions sont
  nombreuses, de leur capacité à s'insérer socialement et professionnellement et de leur
  épanouissement personnel. Une prise de conscience plus aigüe des élèves s'agissant de
  l'importance de la maîtrise de son identité et de ses traces numériques ou encore du respect
  de la personne humaine dans l'usage des réseaux sociaux nécessitent les efforts collectifs de
  tous et tout particulièrement des professeurs documentalistes dans le cadre de leurs missions
  et des CPE qui sont au cœur de la gestion de ces problématiques dans les EPLE. Par ailleurs, la
  généralisation du dispositif PIX sera reprise et la certification des compétences numériques
  pour les élèves des classes de 3ème et de fin de cycle terminal dans les lycées est attendue.
  Rappelons enfin, qu'une fois de plus, notre équipe de professeurs documentalistes engagée
  dans les TraAM participera aux TraAm EMI sur le thème de la Créativité numérique.
- Le développement du goût de la lecture La lecture peut constituer un puissant levier de lutte **contre l'échec et les inégalités scolaires**. Le développement de compétences de lecture recouvre à la fois des enjeux scolaires mais

aussi, bien au-delà, des enjeux sociaux et citoyens. Nous savons pouvoir compter tout particulièrement sur les professeurs documentalistes qui s'impliquent dans le cadre de leurs activités pour promouvoir et développer la lecture auprès de nos élèves. Face à la concurrence des écrans, il est important que dans le cadre d'une politique documentaire concertée portée par les professeurs documentalistes, les actions collectives se multiplient au sein de l'EPLE pour donner le goût de lire -y compris par le biais du numérique- en s'appuyant sur des dispositifs variés tels que le quart d'heure de lecture ou encore dans le cadre de projets de liaison inter degrés ou inter cycles ou des partenariats culturels existants ou à créer. Dans le contexte spécifique de cette rentrée, les évaluations de sixième qui comprennent, depuis l'an passé, un test de fluence se tiendront du 13 septembre au 1er octobre 2021. Ce test permettra l'identification des élèves en grande difficulté de lecture et la mise en œuvre collective de stratégies pédagogiques pour y remédier.

## - L'appropriation d'une culture humaniste commune

La culture humaniste permet aux élèves d'acquérir à la fois le sens de l'identité et de l'altérité et de comprendre l'unité et la complexité du monde. Elle est le ciment de notre société car elle participe à la construction du sentiment d'appartenance à la communauté des citoyens. Les professeurs documentalistes et les CPE favorisent dans leurs champs respectifs l'accès de tous les élèves à l'éducation artistique et culturelle, indispensable à l'égalité des chances. Ils contribuent également à l'éducation au développement durable qui participe de la construction de la solidarité citoyenne à l'échelle de la planète. Par ailleurs, du 1er janvier au 30 juin 2022, la France assurera la présidence du Conseil de l'Union Européenne ce qui permettra de mettre l'accent dans les établissements sur la citoyenneté européenne (circulaire du 6/7/2021, B.O. n°27 du 8/7/2021). Les pratiques d'apprentissage qui seront mises en œuvre dans ce cadre donneront vie aux valeurs qu'elles portent: celles du partage, de la co-responsabilisation, de l'engagement et de la participation de nos élèves.

## - La transmission des valeurs de la République

Comme vous le savez, le savoir est essentiel mais ne suffit pas. Les deux piliers de l'éducation pour le XXIème siècle que sont apprendre à être et apprendre à vivre ensemble sont indispensables pour développer la culture du respect, de la tolérance et de la paix et pour promouvoir le bien commun de l'humanité. Faire vivre les valeurs de la République, c'est bien sûr contribuer à la lutte contre toutes les formes de violence, de séparatisme ou de harcèlement. Dans cette perspective le programme de lutte contre le harcèlement entre élèves, pHARe, sera généralisé cette année dans les collèges.

Une vigilance toute particulière est nécessaire s'agissant du principe de laïcité. Les équipes académiques Valeurs de la République pourront être sollicitées en cas de besoin. Un groupe de développement entre pairs sur cette thématique associant des professeurs documentalistes et des CPE a aussi été créé au cours de l'année dernière.

Au sein de l'académie, a été mis en place « un carré régalien », entité ayant vocation d'assurer la coordination entre les référents sur les thématiques liées notamment au harcèlement, aux valeurs de la République et aux violences scolaires et chargée d'apporter des réponses en fonction des situations rencontrées.

Pour vous accompagner dans la mise en œuvre de l'ensemble de ces orientations, de nombreuses formations ont été inscrites au Plan Académique de Formation 2021/2022. Vous les trouverez sur l'application SOFIA via l'espace Esterel, soit dans les volets disciplinaires (documentation et CPE) soit dans le volet « tout public » (dossiers transversaux). L'inscription se fait par l'application GAIA jusqu'au 19 septembre 2021. N'hésitez-pas également à consulter les sites disciplinaires DOCAZUR et AZURNET CPE qui sont régulièrement alimentés et mis à jour par toute l'équipe de nos référents numériques et qui contiennent de nombreuses ressources.

La place et le rôle dans les EPLE des professeurs documentalistes et des CPE pour faire vivre ces grandes orientations que ce soit au sein de leurs activités quotidiennes ou par le biais de projets transversaux et pluridisciplinaires, dans le cadre des projets d'établissement, sont essentiels. Nous savons pouvoir compter sur toutes et tous et nous vous assurons de notre confiance et de notre accompagnement.

Avec Mme THIERY et M. MARTINI, chargés de mission respectivement auprès des professeurs documentalistes et des conseillers d'éducation, nous vous souhaitons une bonne rentrée scolaire.

Marie GALENA

Jean-Baptiste REBIERE

Hafid ADNANI

Dupl